

TROPHEE D'ILE DE FRANCE DES JEUNES CYCLISTES

REGLEMENT 2022

Article 1 – Organisation

L'organisation du Trophée Régional sera attribuée, chaque année par la Commission des Jeunes, à un ou plusieurs clubs ou un département (CDC) qui en aura fait la demande par écrit auprès de cette Commission.

L'organisateur devra respecter le cahier des charges prévu.

Article 2 – Participants

Equipes complètes de clubs labellisés de chaque département ayant participé à son TDJC. Ces équipes comprendront chacune : **2** pupilles garçons, **2** benjamins garçons, **2** minimes garçons, **2** féminines au minimum, au choix dans les catégories pupilles/benjamins/minimes.

1 équipe d'entente pour chaque département comprenant **2** pupilles garçons, **2** benjamins garçons, **2** minimes garçons, féminines (**2** au minimum).

Tous les concurrents **ci-dessus** devront obligatoirement participer ou s'abstenir de courir dans toutes disciplines la veille, le jour ou le lendemain de cette épreuve.

Les Comités départementaux devront valider les listes des clubs labellisés engagés de leur département et celle de leur entente départementale

1^{er} jour :

1^{ère} épreuve (après-midi)

Pupilles filles, Pupilles Garçons, Benjamines, Benjamins, Minimes Filles, Minimes Garçons :

Cyclo-cross

Cyclo-cross, départ en groupe. En cas d'effectif trop important, cette épreuve pourra être courue en 2 séries et 2 finales. La composition des séries devra être équilibrée en nombre et en répartition des départements. Ordre de passage : pupilles filles, Pupilles Garçons, Benjamines, Benjamins, Minimes Filles, Minimes Garçons. Les coureurs seront placés sur la ligne de départ en raison d'un coureur de chaque département sur la première ligne, puis sur la deuxième, etc.....

Durée Maximum : **15 mn** pour les Benjamins et **20 mn** pour les minimes garçons et filles – **10 mn** pour les pupilles et les benjamines. Tout type de vélo sans corne de vache.

Les changements de roues et de vélos se feront dans des zones aménagées. Tout dépannage et toute aide en dehors de ces zones seront sanctionnés.

2^{ème} épreuve (après-midi)

Pupilles filles, Pupilles Garçons, Benjamines, Benjamins, Minimes Filles, Minimes Garçons :

Epreuve Combinée Mécanique et Habilité

C'est une épreuve individuelle chronométrée. Les concurrents devront accomplir un geste mécanique et un parcours d'habileté différent en fonction des catégories.

Une fois le parcours et le geste technique accompli, le coureur devra franchir la ligne d'arrivée. Le vainqueur de l'épreuve sera celui qui réalise le meilleur temps. Chaque comité a un couloir déterminé.

Parcours technique Pupilles et Benjamines : Slalom simple – démontage et remontage roue avant – **½ tour au plot directionnel en respectant son couloir** - sprint – zone de freinage (Entre la zone 2 et la zone 1 sur le schéma).

Parcours technique Benjamins et Minimes filles et garçons : Slalom Evite Pierre – démontage et remontage roue arrière – Saut de liteaux roue avant et arrière (hauteur de 8 cm) - sprint – zone de freinage avec passage de relais.

Des pénalités en temps sont prévues pour chute du vélo, mauvais montage de la roue, faute sur le parcours technique (quilles ou liteaux tombés, etc....).

Pénalités :

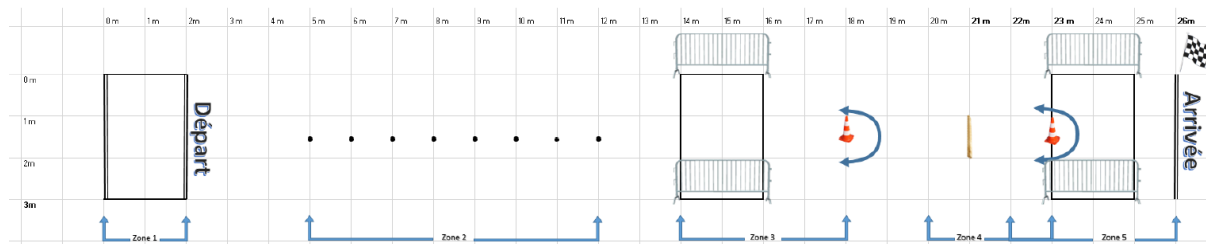
- Mécanique

N°	Infraction	Sanction
	Pas de contrôle de serrage	10 secondes de pénalité
	Etrier de frein non fermé	10 secondes de pénalité
C1	Chute du vélo	15 secondes de pénalité
C2	Ne fait pas tourner la roue	15 secondes de pénalité
	Serrage de roue mal positionné	30 secondes de pénalité
	Roue non serrée	30 secondes de pénalité
	Arrêt non conforme dans zones	30 secondes de pénalité
C3	Impossibilité de remonter la roue	2 minutes de pénalité

- Adresse :

N°	Infraction	Sanction
B1	Quille tombée ou évitée	5 secondes de pénalité (30 secondes maxi par jeu)
B2	Barre tombée	5 secondes de pénalité (par roue)
	Evite pierre roue soulevée	5 secondes de pénalité (30 secondes maxi par jeu)
B3	Pied par terre	10 secondes de pénalité (30 secondes maxi par jeu)
B5	Chute	10 secondes de pénalité
	Plot directionnel évité	10 secondes de pénalité
B6	Jeu évité	30 secondes de pénalité

Schéma poste Mécanique :



2^{ème} Jour : Matin : 3^{ème} épreuve :

Sprints

Pupilles (filles et garçons) et Benjamines : 3 sprints pour tous de 200m à 500m, séries, demi-finales, finales.

Compositions des séries de 10 coureurs maximum d'après le classement du cyclo-cross, les coureurs classés aux premières places étant têtes de séries. Les pupilles filles et les benjamines courent dans des séries distinctes. Départ tenu.

Benjamins et Minimes (filles et garçons) : 3 sprints pour tous de 200m à 500m, séries, demi-finales, finales. Composition des séries de 10 coureurs maximum d'après le classement du cyclo-cross, les coureurs classés aux premières places étant têtes de séries. Les minimes filles courent dans des séries distinctes. Départ tenu.

Pour toutes les catégories, les séries devront être équilibrées en nombre et en représentation départementale.

Après-midi : 4^{ème} épreuve :

Route

1 course par catégorie.

Distance maximum : Pupilles 8 à 10 kms, Benjamins 12 à 15 kms, Minimes filles 22 à 25 kms, Minimes garçons 26 à 30 kms. Les coureurs seront placés sur la ligne de départ dans l'ordre du classement établi après l'épreuve du matin.

Article 3 – Règlement technique

Conforme au règlement fédéral, avec en plus, les précisions suivantes :

Les concurrents pourront utiliser au plus 2 vélos différents (1 pour le cyclo-cross, 1 pour les autres épreuves), le développement étant limité pour tous les types de vélo selon la réglementation fédérale en vigueur.

La chute ou l'ennui mécanique réparable (saut de chaîne, etc., ne sera pas prétexte à recommencer). Le braquet sera limité à 7m01 pour les minimes, à 5m60 pour les autres catégories, pour toutes les épreuves. Le blocage d'un ou des dérailleurs sera accepté. Le blocage devra être effectué avant le contrôle des développements. Les développements pourront être contrôlés avant chaque épreuve.

Commission des Jeunes

Les roues à bâtons, lenticulaires et spinergy sont interdites pour toutes les catégories.

Pour la route, le changement de roue ou de vélo sera autorisé sur avis des commissaires.

Le changement entre concurrents est interdit sous peine de mise hors course des deux concurrents.

Les concurrents ne terminant pas le cyclo-cross seront classés dans l'ordre inverse des chutes ou des abandons. Les concurrents qui ne prennent pas le départ de l'épreuve de sprint ou qui l'abandonnent seront classés dernier de cette épreuve, et pourront participer à l'épreuve sur route.

Article 4 – Maillot

Pour les clubs labellisés, le maillot porté est celui du club.

Pour l'équipe d'entente départementale, le maillot porté est celui du comité départemental.

Article 5 – Classement

Tous les classements se feront aux points avec le barème joint en annexe, par catégorie et par épreuve. En cas de coureurs ex aequo, les points qui leur seront attribués seront ceux de la place concernée. Il n'y aura pas de partage des points.

Les points marqués pour correspondent au barème 1 pour l'épreuve de sprint, route et cyclo-cross et au barème 3 pour l'épreuve de cyclo-cross (barèmes en annexe).

En cas d'égalité au classement général, les concurrents seront départagés par les meilleures places obtenues dans les épreuves (place de premier, de deuxième, etc.). Lorsque toutes les possibilités de départager d'éventuels ex-aequo auront épuisées, l'épreuve la plus longue (route) sera prépondérante.

Le classement par équipes se fera par l'addition des points obtenus par les 6 garçons et les 2 meilleurs filles dans chaque épreuve.

Article 6 - Sélection des équipes pour le TFJC

Pour la participation au TFJC, seront retenues les équipes de clubs labellisés qui se sont portées volontaires et ceci, dans l'ordre du classement **par équipes** sur le TRJC. Tous les frais sont à la charge des clubs.

L'Equipe d'Entente Régionale sera établie en fonction du classement du TRJC et en fonction de certains critères :

- la capacité d'intégration au groupe du coureur,
- ses capacités physiques et techniques,
- son état d'esprit,
- sa capacité à respecter les consignes,
- l'expérience des grandes compétitions.

Les jeunes des Equipes de clubs labellisés non retenus pour le TFJC pourront être sélectionnés dans l'Equipe d'Entente Régionale selon les critères ci-dessus.

La Commission Jeunes validera la composition de l'entente régionale selon les critères établis.

Commission des Jeunes

Chaque club ayant un jeune sélectionné dans l'Equipe d'Entente Régionale devra assumer les frais pour envoyer ce jeune sur le TFJC, avec une aide éventuelle de leur comité départemental.

Ne seront validées que les équipes de club comprenant des coureurs licenciés à ce club à la veille du TRJC.

En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs sélectionnés en Equipe d'Entente, il sera fait appel aux coureurs remplaçants définis préalablement en fonction du classement.

Article 7 - Récompenses

Par équipe aux 5 premières

- 1^{ère} : 1 coupe et 1 médaille d'or à chacun(e)
- 2^{ème} : 1 coupe et 1 médaille d'argent à chacun(e)
- 3^{ème} : 1 coupe et 1 médaille de bronze à chacun(e)
- 4^{ème} : 1 coupe
- 5^{ème} : 1 coupe

Article 8 - Composition du Jury

- 3 commissaires désignés par la Commission des Jeunes
- Le Président du Comité Régional ou son représentant
- Le Président de la Commission Jeunes ou son représentant
- En cas de contestation, seul le responsable de chaque équipe de club **ou le référent départemental pour l'équipe d'entente départementale** sera habilité à contacter le jury.
- Des commissaires complémentaires seront désignés par la commission des commissaires pour juger les différentes épreuves.

Annexe : Barèmes de points.

Barème 1	
Place	Points
1	400
2	385
3	370
4	355
5	340
6	325
7	310
8	295
9	280
10	271
11	262
12	253
13	244
14	235
15	226
16	217
17	208

Barème 2	
Place	Points
1	100
2	96
3	92
4	88
5	84
6	80
7	76
8	72
9	68
10	66
11	64
12	62
13	60
14	58
15	56
16	54
17	52



Commission des Jeunes

18	199
19	190
20	181
21	172
22	163
23	154
24	145
25	136
26	133
27	130
28	127
29	124
30	121
31	118
32	115
33	112
34	109
35	106
36	103
37	100
38	97
39	94
40	91

18	50
19	48
20	46
21	44
22	42
23	40
24	38
25	36
26	35
27	34
28	33
29	32
30	31
31	30
32	29
33	28
34	27
35	26
36	25
37	24
38	23
39	22
40	21

Règlement approuvé par le Comité Directeur du 14 février 2022